

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI A EU LIEU AU CENTRE ÉLIAS DUFRESNE DE RIVIÈRE-AU-RENARD, LE MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024 À 17 H 3

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, mairesse de Murdochville
Marcel Mainville, maire de Cloridorme
Monika Tait, mairesse de Petite-Vallée
Ghislain Smith, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la séance ouverte à 17 h 3.

2. RÉSOLUTION 24-160 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 et inscription à Affaires nouvelles

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

3. Adoption des états financiers 2023 de la MRC de La Côte-de-Gaspé
4. Utilisation du Fonds régions ruralité (FRR) – Volet 2 pour défrayer les coûts de ressources humaines dans les équipes des MRC de la Gaspésie
5. Modification à la Politique de gestion des ressources humaines 2022-2026

B) Développement socio-économique

6. Modifications aux politiques d'investissement :
 - a) Politique de soutien à la ruralité
 - b) Politique de soutien aux entreprises
 - c) Politique de soutien aux événements
 - d) Politique de soutien à la culture

7. Dossiers d'investissement
8. Autorisation de déposer une demande de renouvellement de l'entente de développement culturel auprès du ministère de la Culture et des Communications pour 2025-2027

D) Autres dossiers

9. Autorisation de signature de l'entente relative au Service d'aide à la recherche de logement (SARL)
10. Affaire nouvelle :
 - a) Fonds régions et ruralité, volet 4 – Octroi des aides financières
11. Période de questions pour le public
12. Ajournement ou levée de la séance

3. RÉOLUTION 24-161 : ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023 DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT le rapport présenté par Raymond Chabot Grant Thornton;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Mainville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les états financiers consolidés de la MRC de La Côte-de-Gaspé au 31 décembre 2023 soient et sont adoptés tel que présentés.

4. RÉOLUTION 24-162 : UTILISATION DES FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2 POUR DÉFRAYER LES COÛTS DE RESSOURCES HUMAINES DANS LES ÉQUIPES DES MRC DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT que le FRR permet actuellement l'accompagnement et le développement de projets municipaux, économiques et communautaires, tant par l'embauche d'agents de développement dans les MRC que l'offre des leviers financiers sous forme de subventions;

CONSIDÉRANT que l'actuelle mouture du FRR se termine le 31 mars 2025, qu'un renouvellement a déjà été annoncé, mais que les détails concernant la gestion du fonds ne sont encore pas connus;

CONSIDÉRANT la volonté annoncée de limiter l'utilisation du FRR volet 2 pour payer les ressources humaines des MRC;

CONSIDÉRANT l'importance du principe d'autonomie de gestion des MRC dans les différents volets du FRR;

CONSIDÉRANT que la compétence en développement local et régional est accordée aux MRC;

- CONSIDÉRANT le rôle majeur que jouent les MRC dans le développement de leur territoire qui passe notamment par l'aménagement du territoire, l'animation des milieux, la gestion de projets ou le soutien de promoteurs;
- CONSIDÉRANT que les MRC se voient attribuer de plus en plus de responsabilités;
- CONSIDÉRANT que pour répondre aux attentes du gouvernement du Québec, des élus municipaux et des partenaires, les MRC ont besoin d'équipes solides, qui comptent sur des compétences nombreuses et diversifiées;
- CONSIDÉRANT que les MRC de la Gaspésie comptent un total de 116 employés, dont les salaires de 63 d'entre eux sont payés en partie ou en totalité par le FRR volet 2, ce qui représente 54,3 % de l'effectif total des MRC;
- CONSIDÉRANT que les cinq MRC de la Gaspésie bénéficient en 2024-2025 d'un total de 8 791 098 \$ dans le cadre du FRR volet 2;
- CONSIDÉRANT que 44 % de ce montant, soit 3 877 391 \$, sont utilisés pour payer le salaire des 63 employés susmentionnés;
- CONSIDÉRANT que des restrictions annoncées du soutien des ressources humaines dans les MRC par le FRR volet 2 signifie que des coupures seraient inévitables dû aux difficultés de trouver d'autres sources de revenus, notamment auprès des MRC ou des municipalités sont déjà sollicitées;
- CONSIDÉRANT l'importance de la continuité du financement des ressources humaines pour éviter toute interruption des services essentiels au développement de la région;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, que les cinq MRC de la Gaspésie puissent continuer d'utiliser les fonds du FRR volet 2 pour défrayer les coûts de ressources humaines, assurant ainsi la stabilité et le bon fonctionnement des services offerts pour la collectivité en Gaspésie.

5. RÉOLUTION 24-163 : MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2022-2026

CONSIDÉRANT la modification proposée à l'article 7.2 de la Politique de gestion des ressources humaines 2022-2026;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte la modification proposée à l'article 7.2 de la Politique de gestion des ressources humaines 2022-2026, celui-ci devant maintenant se lire ainsi :

7.2 Durant la période des Fêtes, le bureau de la MRC sera fermé au public du 23 décembre au 3 janvier inclusivement. Cette période est chômée et payée.

QUE cette politique modifiée soit en vigueur au moment de son adoption.

6. MODIFICATIONS AUX POLITIQUES D'INVESTISSEMENT :

A) RÉOLUTION 24-164 : POLITIQUE DE SOUTIEN À LA RURALITÉ

CONSIDÉRANT les modifications proposées à la Politique de soutien à la ruralité;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte les modifications proposées à la Politique de soutien à la ruralité;

QUE cette politique modifiée soit en vigueur au moment de son adoption.

B) RÉOLUTION 24-165 : POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT les modifications proposées à la Politique de soutien aux entreprises;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Mainville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte les modifications proposées à la Politique de soutien aux entreprises;

QUE cette politique modifiée soit en vigueur au moment de son adoption.

C) RÉOLUTION 24-166 : POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

CONSIDÉRANT les modifications proposées à la Politique de soutien aux événements et activités socio-économiques;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte les modifications proposées à la Politique de soutien aux événements et activités socio-économiques;

QUE cette politique modifiée soit en vigueur au moment de son adoption.

D) RÉOLUTION 24-167 : POLITIQUE DE SOUTIEN À LA CULTURE

CONSIDÉRANT les modifications proposées à la Politique de soutien à la culture;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte les modifications proposées à la Politique de soutien à la culture;

QUE cette politique modifiée soit en vigueur au moment de son adoption.

7. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :

RÉSOLUTION 24-168 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES – RÉFECTION DE LA SALLE DE SPORT ET RENOUELEMENT DES ÉQUIPEMENTS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 25 000 \$ au Cégep de la Gaspésie et des Îles pour le projet « Réfection de la salle de sport et renouvellement des équipements » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

RÉSOLUTION 24-169 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : FILLES D'ISABELLE DE GASPÉ, CERCLE PAUL AFRED #999 – RELOCALISATION DE LA FRIPERIE AU SOUS-SOL DE LA CATHÉDRALE (PHASE 2)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 25 000 \$ aux Filles d'Isabelle de Gaspé, cercle Paul Alfred #999 pour le projet « Relocalisation de la friperie au sous-sol de la Cathédrale (Phase 2) » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

8. RÉOLUTION 24-170 : AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR 2025-2027

CONSIDÉRANT que depuis 2012, la MRC et le ministère de la Culture et des Communications du Québec sont partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une entente de développement culturel sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT l'ouverture du Programme d'ententes de développement culturel municipales et régionales (PEDC);

CONSIDÉRANT que cette entente est le principal outil financier de mise en œuvre de la politique culturelle de la MRC et qu'elle permet notamment de maintenir :

- le fonds de soutien à l'animation culturelle;
- des actions de médiation culturelle, d'échange et de formation sur le territoire de la MRC en lien avec les priorités de la politique culturelle;

CONSIDÉRANT l'effet de levier important de cette entente sur la vitalité culturelle de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé renouvelle son engagement auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec et s'engage à y consacrer une somme maximale de 35 600 \$ pour les actions prévues dans le cadre de l'entente de développement culturel 2025-2027;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Bruno Bernatchez, à déposer la demande de financement auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

QUE le conseil de la MRC mandate le préfet, monsieur Daniel Côté, pour signer l'entente de développement culturel 2025-2027.

9. RÉSOLUTION 24-171 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (SARL)

CONSIDÉRANT le Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement mis en place par la Société d'habitation du Québec (Volet 2), prévoyant l'octroi de subventions à des offices d'habitation afin de les appuyer dans leur offre de Service d'aide à la recherche de logement (SARL) aux ménages sans logis ou qui le seront incessamment;

CONSIDÉRANT la volonté de l'Office d'habitation de Gaspé de mettre en place ce service dans les MRC de La Côte-de-Gaspé et du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT le financement disponible à cet effet de la part de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des parties inscrites à l'entente se sont entendues sur les termes de celles-ci;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Mainville

ET RÉSOLU à l'unanimité

- QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le préfet, monsieur Daniel Côté, à signer, pour et au nom de la MRC, l'Entente de financement dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (Volet 2);
- QUE la MRC confirme une participation financière de 9 050 \$ sur la durée de l'entente;
- QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02 69000 416 (Plan d'action habitation).

10. AFFAIRE NOUVELLE :

A) RÉOLUTION 24-172 : FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 – OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT le cadre de vitalisation en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vitalisation;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

- QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le financement suivant dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 4 :
- Municipalité de Grande-Vallée – Aménagement de terrains de pickleball et de shuffleboard : 20 000 \$;
 - MRC de La Côte-de-Gaspé – Portrait de la situation des commerces et services de proximité de La Côte-de-Gaspé : 34 931 \$.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

12. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Délisca Ritchie Roussy, la réunion est levée à 17 h 5.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général